Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente du logement que je loue depuis 5 ans

Par Manudu44

Bonjour ,
Je suis en location depuis 5 ans et mon propriétaire souhaite vendre le logement .
Ma question serait si j'achète le logement est-ce que le propriétaire doit me vendre moins chère que le prix estimé ?
Ps: mon bail fini en avril 2024

Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Pourquoi pensez-vous que votre bailleur devrait vous vendre le logement moins cher à vous qu'à un autre acheteur ?
En revanche, en tant que locataire, vous n'avez pas à payer d'éventuels frais d'agence.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lorsque vous recevrez (ou l'avez vous déjà reçu ?) le congé pour vendre, celui-ci fait office d'offre de vente au prix indiqué.
Lorsqu'il est fondé sur la décision de vendre le logement, le congé doit, à peine de nullité, indiquer le prix et les conditions de la vente projetée. Le congé vaut offre de vente au profit du locataire : l'offre est valable pendant les deux premiers mois du délai de préavis.

Vous êtes libre de négocier à la baisse mais vous ne profiterez pas dans ce cas de la préemption de l'article 15. Un acquéreur qui offrira d'acheter "au prix" vous doublera.